

17

COMPÉTENCES

PARTENAIRES AU SERVICE DES COLLECTIVITÉS



DOSSIER



LiDAR HD : notre
paysage dans toutes
ses dimensions !



SYNDICAT DÉPARTEMENTAL DE LA VOIRIE

ZI de l'Ormeau de pied - CS
70510 - 131, cours Genêt -
17119 SAINTES CEDEX
Tél. 05 46 92 39 11

contact@sdv17.fr

www.syndicat-voirie.fr

FOCUS

Les Collectivités ont l'obligation d'assurer des niveaux de service corrects en appliquant les principes suivants sur leur voirie communale :

- Réparation des dégradations localisées,
- Suppression des rétentions d'eau,
- Résorption des problèmes de glissances,
- Dégagement de visibilité des éléments de signalisation et accotements,
- Épaulement des rives,
- Curage des fossés et entretien des exutoires,
- Dérasement des accotements,
- Maintien d'un bon niveau de revêtement général de la chaussée.

Un nouvel enrobeur projeteur à disposition des collectivités adhérentes

Soucieux de toujours proposer à ses adhérents des travaux de qualité, le Syndicat Départemental de la Voirie investit dans des matériels à la pointe de l'innovation.

20000 kilomètres de réseau routier communal sillonnent le Département de la Charente-Maritime. Outre sa contribution au développement du territoire, ce réseau routier doit assurer la sécurité de l'usager. Son entretien courant est donc nécessaire.

En vertu de l'article L2321-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, les dépenses d'entretien des voies communales sont à la charge des communes pour lesquelles elles constituent une dépense obligatoire. Les communes sont responsables de l'entretien de la voirie communale et des dommages que ses défauts pourraient occasionner.

L'objectif des Collectivités est donc d'assurer une politique cohérente d'entretien préventif et curatif sur l'ensemble de leur voirie communale, en tenant compte des contraintes budgétaires.

Les précipitations exceptionnelles de ces derniers mois ont participé à fragiliser le réseau routier dont la préservation s'avère nécessaire.

Les techniques de réparation proposées par le Syndicat Départemental de la Voirie conduisent à assurer la remise en état des chaussées afin de prolonger leurs durées de vies, redonner une sécurité et un confort à l'usager.

Le Syndicat de la Voirie accompagne les Collectivités par le biais d'une mission d'assistance technique générale. Cette assistance consiste à l'élaboration d'un diagnostic de voirie qui permet aux communes de hiérarchiser les interventions sur leurs réseaux communaux et donc de définir des priorités, de les chiffrer, et ainsi de pouvoir établir un programme pluri annuel d'entretien.



Le Syndicat Départemental de la Voirie dispose de prix attractifs pour l'activité d'enrobeur projeteur pour l'année 2024.

Doté de technologies novatrice, le nouvel ENROBEUR PROJETEUR du SDV17, permet de traiter tout type de déformations sur les voies communales pour un coût optimisé.

L'enrobé est directement fabriqué depuis le camion, puis projeté sur la voie. Celle-ci est circulaire de suite et la tenue du produit est équivalente à celle d'un enrobé à chaud. Ce procédé permet un enrobage instantané favorisant la prise du gravillon mis en œuvre. Le rejet de gravillons est très faible, voire inexistant.

Cette technique permet de pouvoir traiter tout type de déformations : nids de poule, plumage et pelade, reprise d'affaissement, colmatage de fissures... et est réalisée de la manière suivante :

1. Nettoyage du support :

La lance souffle de l'air comprimé ou de l'eau, afin de :

- Nettoyer
- Sécher
- Dépoussiérer
- Décoller les parties friables

2. Colmatage accrochage :

La lance projette une émulsion de bitume qui :

- Colmate les fissures
- Prépare l'interface
- Colle le support



3. Bouchage du trou ou de la zone déformée, fermeture et jointage :

La lance projette un enrobé tiède à l'émulsion de bitume qui :

- Bouche les trous
- Corrige le profil de la route
- Ferme et jointe la réparation

Le Syndicat Départemental de la Voirie est à votre disposition pour vous conseiller et vous proposer les solutions les plus adaptées à vos différents besoins.

FOCUS¹⁷

Propriétaire, vous hésitez avant de louer votre logement ?

L'ADIL17 peut vous informer sur les précautions à prendre avant de vous lancer, vos droits et vos obligations.

Informations juridiques, financières et fiscale sur le logement par téléphone ou sur rendez-vous.

Réunion d'information publique gratuite
« Prévenir et faire face aux impayés de loyers : bien s'informer sur la procédure » jeudi 25 juin à 18h00 au Palais des Congrès de Rochefort.

Éligibilité des travailleurs saisonniers à la garantie visale

La garantie Visale (Visa pour le Logement et l'Emploi) d'Action Logement (ex 1% Logement) est un dispositif permettant de couvrir gratuitement les loyers impayés et les dégradations locatives.

Sont concernés les locataires qui remplissent **au moins une de ces conditions** :

- Avoir entre 18 et 30 ans
- Être salarié(e) de plus de 30 ans :
- Embauché(e) depuis moins de 6 mois (hors CDI confirmé)
- **OU** Gagnant jusqu'à 1500€ nets/mois
- **OU** En mobilité professionnelle
- **OU** En possession d'une promesse d'embauche de moins de 3 mois
- Être éligible au bail mobilité.
- Être logé(e) par un organisme d'intermédiation locative

Depuis le 4 juin 2024, les travailleurs saisonniers peuvent être garantis par Visale.

L'élargissement des bénéficiaires éligibles au dispositif est destiné à favoriser l'accès au logement de ces travailleurs et de soutenir les employeurs dans le secteur du tourisme.

La mise en œuvre du dispositif est toutefois aménagée dans cette hypothèse. Ainsi, Visale couvre :

- les impayés locatifs sur des durées d'occupation réduites, de un à neuf mois avec un loyer ne dépassant pas 600 € (800 € en Île-de-France) (contre 36 mois et des loyers de 1300 € à 1500 € pour les autres locataires) ;
- et les dégradations pour un équivalent de trois mois de loyer, dont un mois au titre des dégradations des meubles (contre deux mois en complément du dépôt de garantie pour les autres locataires).

VISALE.

CONNECTE EMPLOI ET LOGEMENT

**TRAVAILLEURS
SAISONNIERS :
VOUS ÊTES ÉLIGIBLES
À VISALE !**



De plus, Visale couvre tous types de logements, notamment les habitations légères dites de loisirs, les mobil-homes, les caravanes et les structures de logement fluvial type bateaux ou péniches. En revanche, elle ne porte pas sur les tentes, les cabanes, les camping-cars et les logements de touristes loués via des plateformes numériques (ex. : Airbnb ou Abritel).

Information :
<https://www.visale.fr/visale-saisonnier/>

**SOLUTIONS
NUMÉRIQUES
TERRITORIALES
INNOVANTES**

Tél. 05 46 92 39 05
projets@soluris.fr
www.soluris.fr

FOCUS

**2 nouveaux logiciels
de gestion pour
les collectivités
intermédiaires !**

Pour répondre aux besoins des collectivités de taille intermédiaire, Soluris a lancé un appel d'offres avec des adhérents intéressés. C'est l'éditeur AFI (Agence Française Informatique) qui a été retenu pour ses solutions de gestion financière et de gestion des ressources humaines.

Déployées sur plusieurs sites pilotes sur le 2nd semestre 2024, elles vont être largement proposées aux collectivités intéressées.

N'hésitez pas à nous contacter pour une démonstration.

Bientôt les Jeux Olympiques, soyons prêts en cas de cyberattaque

Cet été, toutes les collectivités sont invitées à redoubler de vigilance pour protéger leurs données et leurs services contre les cyberattaques, en forte recrudescence depuis le début de l'année.

Tous les chiffres le montrent : la cybercriminalité est en très forte augmentation ces derniers mois. Les administrations publiques sont toutes concernées, et plus particulièrement les mairies, cibles privilégiées des hackers. Depuis plusieurs années, Soluris a pour mission d'aider ses adhérents à se protéger et limiter les conséquences en cas d'attaque.

Nos experts du service Confiance Numérique sont à vos côtés pour vous aider dans cette démarche : effectuer un audit et analyser les risques cyber, mettre en place des mesures simples, des équipements, sensibiliser agents et élus à adopter les bonnes pratiques. Comprise dans la cotisation des adhérents, une « charte d'utilisation des moyens informatiques et des outils numériques » et son guide de mise en œuvre sont mis à disposition des collectivités, pour rappeler les règles de sécurité, comme la gestion des mots de passe et les accès à internet, par exemple. Et pour aller plus loin, Soluris propose une prestation d'homologation au Référentiel Général de Sécurité (RGS).

Pour se protéger des attaques, il est essentiel de protéger vos postes infor-

matiques et vos serveurs, en utilisant un pare-feu pour filtrer les flux de données entrants (réseau, messagerie, etc).

Soluris vous propose un pare-feu pour sécuriser votre collectivité dès l'entrée du réseau, et des anti-virus par poste, dont l'abonnement est payant seulement la première fois. Il peut être couplé à un VPN (connexion à distance) pour télétravailler en sécurité. Avec la prestation de maintenance de Soluris, les postes en réseau et les serveurs bénéficient d'une supervision à distance et des mises à jour régulières pour corriger très rapidement les failles de sécurité.

Aucune protection n'étant parfaite, les données importantes doivent être sauvegardées pour pouvoir être restaurées après une perte, qui peut survenir en cas de cyberattaque mais aussi de matériel défectueux. Avec le forfait Technologies, les données métiers des logiciels proposés par Soluris sont systématiquement sauvegardées, ainsi que les serveurs des adhérents et les données hébergées sur les « serveurs cloud » de Soluris.

Pour en savoir plus ou être recontacté : projets@soluris.fr



Formation de secrétaires de mairie à la Cybersécurité par le responsable du service Confiance Numérique de Soluris.

FOCUS¹

Olivier Nau, agent d'exploitation en eau potable

« En 2020, nous avons accompagné la société Itron pour une présentation de leur solution embarquée Temetra sur Aigrefeuille-d'Aunis et Virson. C'est le secteur dont j'ai la charge. Ce sont des communes sur lesquelles nous sommes les plus avancés en modernisation du parc. La démonstration a été convaincante et la RESE a opté pour cette technologie. En 2023, on m'a demandé de l'expérimenter lors de ma campagne de relève à Aigrefeuille-d'Aunis. En une journée, j'ai pu collecter 700 index en roulant à 30 km/h guidé par le GPS intégré repérant les compteurs. En relève manuelle, lorsqu'on relève 120 à 130 compteurs par jour, c'est qu'on a fait une bonne journée. La radio-relève embarquée, c'est efficace, très confortable et sécurisant. »

Radio-relève généralisée des compteurs d'ici 2030

Jusqu'alors la RESE remplaçait les compteurs selon leur âge (+ de 15 ans). L'avantage : conserver le matériel jusqu'à sa fin de vie. L'inconvénient : freiner le déploiement de nouvelles technologies et donc ralentir l'évolution du service.

Aujourd'hui la RESE change de stratégie pour moderniser l'ensemble du parc face aux enjeux de performance et d'économie de la ressource en eau notamment.

Les choix technologiques

La télérelève existe depuis une vingtaine d'années. Mais les moyens de télécommunications accessibles en milieu très rural restaient un obstacle à son déploiement. En effet, installer des antennes coûte très cher et l'habitat isolé en campagne n'offre pas d'accès à des réseaux de communication partagés partout. C'est pourquoi la RESE a fait le choix de privilégier le déploiement de la radio-relève ou relève embarquée. Cette technologie fonctionne avec un module de communication directement posé sur les compteurs et une solution mobile sécurisée de collecte des données. L'agent releveur, muni

d'un smartphone ou d'une tablette sur laquelle est installé le logiciel de relève, traverse la commune en voiture pour collecter les index de consommation des compteurs des abonnés.

Performance du service & satisfaction des abonnés

La RESE pose des compteurs communicants depuis 2013. La radio-relève présente plusieurs intérêts, dont le principal est de permettre de réaliser des campagnes de relève plus rapides, sans avoir à entrer chez les abonnés. Cela facilite en particulier, l'accès à la consommation sur les résidences secondaires non occupées. « C'est autant de temps gagné directement transférable sur des missions d'entretien des réseaux ou des dépannages... Cela permettra aussi d'envisager une 2^e relève des index de compteurs dans l'année. »



Attention à ne pas déclipser l'émetteur fixé sur le dessus en voulant consulter l'index. © Simon Bluteau

À terme, la facturation au réel sera généralisée. Actuellement, les abonnés reçoivent 2 factures par an (à l'exception des abonnés mensualisés) : une facture intermédiaire basée sur une estimation de la consommation et une facture de consommation réelle basée sur l'index réellement relevé une fois par an. En se donnant les moyens de réaliser deux relèves par an, les deux factures seront établies sur la base des m³ réellement utilisés. Autre avantage : alerter plus rapidement l'abonné d'une fuite d'eau sur son installation sanitaire. Lorsque l'index du compteur n'arrête pas de tourner, le module radio enregistre une alarme qui est collectée lors de la relève, 1 fois par an actuellement et demain 2 fois par an. En 2023, 1647 dossiers de demande de dégrèvement avaient été ouverts en raison d'une surconsommation liée à une fuite cachée. Même si cela représente moins de 1 % des abonnés au service d'eau, ce sont autant de situations qui pourront être contenues en informant l'abonné.

L'expérimentation locale avant un déploiement départemental

La RESE a commencé à expérimenter la solution numérique de collecte et de traitement des données en 2023. D'abord sur des communes couvertes à plus de 80 % : l'île d'Aix, Aigrefeuille-d'Aunis et Virson. Puis sur des communes équipées à 65-75 % de compteurs à radio-relève : Oléron Sud. Notre objectif ? Définir un plan pluriannuel de renouvellement à 100 % des compteurs par commune pour optimiser

Plan de déploiement de la radio-relève



la relève. « Depuis l'introduction de la radio-relève, nous papillonions sur le département à cause de l'hybridation du parc. Sur une même commune, nous pouvons avoir des compteurs à relève manuelle et des compteurs communicants, ce qui ne nous permet pas de bénéficier du gain de temps apporté par cette technologie. Nous devons donc changer de stratégie : réaliser des campagnes de remplacement intégral de compteurs par commune et non plus par classe d'âge. Le gros intérêt, c'est que nous réduisons la durée des campagnes de relève et la quantité de kilomètres parcourus. L'expérimentation nous a permis de voir que l'opération était rentable dès 80 % de taux d'équipement. Pour atteindre le plus grand nombre de communes radio-relevées le plus

rapidement possible, nous avons établi un plan pluriannuel par niveau d'équipement. »

D'ici 2030, l'ensemble du parc de compteurs domestiques sera constitué de module radio.

« En 2023, la RESE possédait un parc de 105000 compteurs équipés. Il en reste 85000 à relève manuelle à remplacer. Nous nous sommes donné 7 ans pour atteindre cet objectif, car cela nécessite des moyens conséquents. Cette opération sera entièrement réalisée par les équipes RESE, précise Laurent Camaille, directeur des services techniques. Cela représente un investissement global d'environ 1,3 million d'euros par an. »



EAU 17

131 cours Genêt
CS 50517
17119 Saintes Cedex
Tél. 05 46 92 72 72
www.eau17.fr

L'eau, on l'aime, on compte sur vous pour nous aider à la préserver !

En 2023, Eau 17 a lancé une campagne de sensibilisation pour préserver la ressource en eau du département. Co-construite avec les intercommunalités adhérentes et les principaux acteurs du tourisme, la communication « L'eau, on l'aime, on la préserve » se poursuit en 2024.

Pourquoi relancer la campagne de sensibilisation en 2024 ?

Les excès d'eau de cet hiver ne doivent pas nous faire oublier que la ressource en eau potable est fragile, d'autant plus en période estivale.

Parce que la préservation de l'eau ne peut pas être le fruit d'une logique de court terme, Eau 17 relance sa campagne de sensibilisation « **L'eau, on l'aime, on la préserve** ».

Pour cette nouvelle édition, le syndicat a réuni le groupe de travail construit l'an passé. Composé des intercommunalités adhérentes et des acteurs de l'hébergement de plein air, il intègre désormais les offices de tourisme, pour être au plus proche des enjeux de chaque territoire. En concertation, des évolutions ont été définies pour adapter les messages et les outils de communication.

Le kit de communication : personnalisable et complété

Pour toucher les habitants du département, Eau 17 a complété ses kits gratuits de communication à destination des collectivités et en a créé des nouveaux pour les hébergeurs.

Les outils mis à disposition sont téléchargeables et peuvent être imprimés simplement.

Pour s'approprier la campagne et la territorialiser, certains sont personnalisables, en y ajoutant par exemple le logo et le nom de sa commune.

La campagne de sensibilisation se décline sous différents formats. Des autocollants, des affiches A4, A3 et abribus qui peuvent être diffusées dans les points d'accueil et les lieux d'affluence. Des vidéos courtes pour les publications sur les réseaux sociaux par exemple.

Pour les territoires littoraux, où la consommation en eau potable augmente considérablement en période estivale, Eau 17 met à disposition des vidéos ludiques, pour comprendre d'où vient l'eau. Des messages ciblés décrivent son parcours lorsque l'on se situe sur l'île de Ré, l'île d'Oléron ou le pays royannais.



Des affiches thématiques, personnalisables, permettent de partager les bons gestes pour préserver l'eau au quotidien, d'autant plus en période estivale. Déclinées en 8 thématiques, de l'arrosage au lavage des bateaux, elles s'adaptent aux enjeux territoriaux.



La vidéo « D'où vient l'eau sur l'île de Ré » explique comment l'eau arrive aux robinets sur l'île, qui ne dispose d'aucune ressource locale.

**L'eau,
on l'aime,
on la préserve**



L'eau pour boire, c'est sans modération !
Seulement 1% de l'eau que nous consommons est utilisée pour boire. L'eau du robinet est le produit alimentaire le plus surveillé et contrôlé en France. Un goût de chlore ? Remplissez une carafe ou une gourde, il aura disparu au bout d'une heure !

Vous et l'eau, le compte est bon ?

Faites le test sur Eau17.fr !



- 42 ! litres



3 minutes chrono, en coupant l'eau pendant que vous vous lavez. Vous économiserez 42 litres par douche.

- 7 ! litres



Utilisez un verre pour vous brosser les dents au lieu de boire au robinet. Vous économiserez 3,5 litres d'eau par brossage, soit 7 litres par jour.

- 25 ! litres



Utilisez une baignoire d'eau douce sur plusieurs jours pour rincer combinaison, seaux de plage, maillots... Vous économiserez 25 litres en moyenne par personne, sur une semaine.

- 17,5 ! litres



Utilisez le lave-vaisselle plein et en mode éco. Vous économiserez 17,5 litres en moyenne par personne, et par jour.

Un article avec infographie, décliné sous forme de brève ou d'article long, peut être facilement inséré dans un bulletin communal ou sur un site internet.

Mobilisation générale pour notre eau, saison 2

« L'eau, on l'aime, on la préserve ». La campagne de mobilisation lancée en 2023, primée au niveau national*, revient avec encore plus d'ambition en 2024 ! Portée par Eau 17, le service public de l'eau en Charente-Maritime, coconstruite avec les collectivités et les acteurs du tourisme, elle invite aux changements de comportements pour préserver la ressource en eau potable du département.

La campagne 2024 est encore plus proche du terrain avec des kits personnalisables spécifiques mis à disposition des collectivités, des hébergeurs collectifs et particuliers, des partenaires institutionnels...

Le message clé ? Nous avons les cartes en main pour faire d'importantes économies d'eau. « Si chacun s'y met, nous pouvons éviter les restrictions », indique Christophe SUEUR, le Président d'Eau 17.

Quelles actions ? Avec quels résultats ?

« Faire attention », « être économe », ce n'est pas très précis et finalement, est-ce que cela a vraiment un impact ? Voilà pourquoi cette campagne parle de situations concrètes. Déployée sur les réseaux sociaux, les réseaux d'affichage, dans les magazines des collectivités, les accueils et les hébergements de tourisme (campings, hôtels, locations meublées...), ces messages donnent des chiffres tangibles. Chacun peut mesurer les économies qu'il réalise en adoptant de nouvelles habitudes.

Une douche classique de 5 minutes, c'est 60 litres d'eau. Si vous passez à trois minutes c'est 36 litres, une belle économie ! Si en plus vous arrêtez l'eau pendant que vous vous savonnez, vous ne consommez que 18 litres ! Vous pouvez donc économiser 42 litres pour une seule douche !

Du rinçage des combinaisons de surf au lavage de la vaisselle, plusieurs gestes font l'objet de conseils concrets faciles à adopter, avec des résultats chiffrés pour réduire votre consommation et éviter le gaspillage. Alors, vous et les économies d'eau, le compte est bon ? Rendez-vous sur www.eau17.fr et faites le test !

* Lauréate des Trophées Économies d'eau délivrés. Prix décerné par la FNCCR et l'Association des Maires de France.

FOCUS

Participez à la préservation de la ressource en eau : obtenez votre kit !

Les kits de communication sont mis à disposition gratuitement.

Pour en bénéficier, il suffit d'en faire la demande sur le site internet d'Eau 17 (www.eau17.fr) grâce à la page dédiée :

www.eau17.fr/demande-kit-communication.





**SYNDICAT
DÉPARTEMENTAL
D'ÉLECTRIFICATION
ET D'ÉQUIPEMENT
RURAL DE LA
CHARENTE-MARITIME**

ZI de l'Ormeau de Pied •
131, cours Genet • CS 60518
17119 Saintes cedex
Tél. 05 46 74 82 20
saintes@sdeer17.fr
www.sdeer17.fr

FOCUS

**Les objectifs d'un
audit énergétique :**

- Analyser finement les consommations et la performance énergétique d'un bâtiment
- Chiffrer précisément les gains énergétiques et financiers
- Garantir l'atteinte des objectifs réglementaires
- Justifier les gains énergétiques demandés pour obtenir certains financements
- Définir un programme détaillé de travaux directement utilisable

Rénovation énergétique des bâtiments publics

Pour répondre au besoin des collectivités de Charente-Maritime, le SDEER est doté, depuis septembre 2023, d'un service d'accompagnement à la rénovation énergétique des bâtiments publics.

Une nécessité d'agir

Selon l'ADEME, la consommation d'énergie des bâtiments publics représente plus de 70% de l'ensemble des dépenses énergétiques des collectivités locales. Face aux enjeux climatiques et aux perturbations sur les marchés de l'énergie, la gestion efficace de cette consommation est cruciale pour les collectivités. D'ailleurs les dispositifs réglementaires se renforcent (DEET - dispositif Eco-énergie-tertiaire, décret BACS, loi APER - Accélération de la production d'énergies renouvelables...) et conditionnent l'accès à certains financements. La mise en œuvre de mesures d'efficacité énergétique, isolation des bâtiments, amélioration des systèmes de chauffage et de refroidissement, recours aux énergies renouvelables... est essentielle pour réduire les coûts et l'empreinte carbone des collectivités.

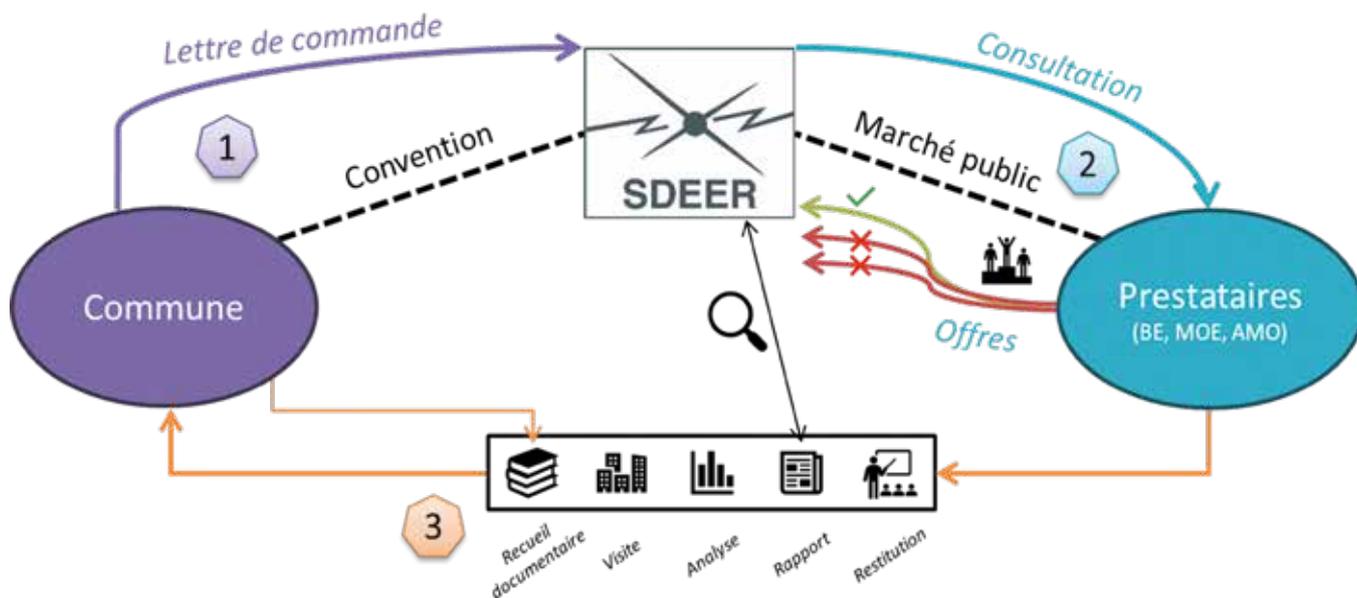
L'accompagnement du SDEER

Le SDEER propose aux communes et EPCI un accompagnement à la maîtrise de l'énergie sous la forme d'un bouquet de services allant de l'analyse des factures d'électricité à la rénovation énergétique des bâtiments publics en passant par la production d'énergies renouvelables et l'achat d'électricité et de gaz.

Un premier marché d'études énergétiques a été passé par le SDEER, afin d'initier les projets de rénovation. Son cahier des charges exigeant permet non seulement de garantir la qualité des études, mais aussi de réduire le coût de ces dernières. À ce jour une trentaine de communes y ont déjà fait appel. D'autres marchés (AMO, MOE) sont en cours d'élaboration par le SDEER afin de faciliter le passage des études aux travaux. Le SDEER travaille également sur des solutions de tiers financement des travaux.



École communale de Tesson : visite préalable à la réalisation d'un audit énergétique par un agent du SDEER et un représentant du bureau d'études, en présence du Maire et d'un élu référent.



Une convention entre le SDEER et la collectivité.

Des financements intéressants grâce au Programme ACTEE

Mis en place par la Fédération nationale des collectivités concédantes et régies (FNCCR), le programme ACTEE finance de 50 % à 80 % du coût des études. Le SDEER établit les demandes de financement auprès d'ACTEE pour le compte des communes et EPCI.

Une convention entre le SDEER et la collectivité

Pour bénéficier de l'accompagnement du SDEER, une convention-cadre de prestations de services est d'abord établie entre le SDEER et la collectivité. Puis, à la survenance du besoin, la collectivité sollicite une prestation auprès du SDEER, qui élabore alors un devis. Une fois le devis validé par la collectivité, la prestation débute et le SDEER suit sa réalisation jusqu'à son terme.

Un besoin ? une question ?

Contactez le service énergie du SDEER energie@sdeer17.fr

À SAVOIR

Qu'est-ce que le dispositif Eco-énergie-tertiaire (DEET) ?

Issu de la loi ELAN de novembre 2018, l'objectif du DEET est de réduire progressivement la consommation d'énergie dans les bâtiments tertiaires (bureaux, commerces, hôtels, établissements de santé, etc.) afin de diminuer les émissions de gaz à effet de serre.

Les cibles de réduction sont fixées par rapport à une année de référence choisie entre 2010 et 2019. Les objectifs de réduction sont les suivants :

- 40% d'ici 2030
- 50% d'ici 2040
- 60% d'ici 2050

Les obligations sont précisées dans le décret tertiaire de 2019 qui s'applique à tous les bâtiments, parties de bâtiments ou ensembles de bâtiments à usage tertiaire dont la surface de plancher est supérieure ou égale à 1000 m².

**CONSEIL
D'ARCHITECTURE
D'URBANISME ET DE
L'ENVIRONNEMENT
DE LA CHARENTE-
MARITIME**

Tél. 05 48 17 25 00

contact@caue17.fr

www.caue17.fr

FOCUS

L'application, basée sur le concept de réalité hybride, offre une exploration immersive et intuitive de lieux remarquables en 360 degrés, permettant de découvrir leur patrimoine et leur histoire. Téléchargez gratuitement l'application, puis utilisez votre smartphone pour accéder à des contenus augmentés : fenêtres temporelles, visites virtuelles de lieux inaccessibles, personnages historiques...

Rendez-vous sur place pour une expérience optimale ou profitez-en confortablement chez-vous.

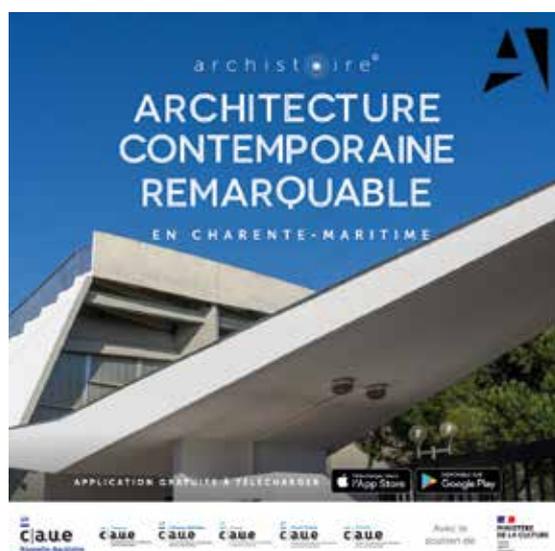
Le CAUE 17 contribue à la création d'un "carnet de route de la Charente-Maritime à la Creuse"

Le CAUE 17 a récemment participé à la création d'un carnet de route architectural reliant la Charente-Maritime à la Creuse destiné à l'application mobile Archistoire éditée par les CAUE de France.

Ce parcours est lauréat de l'appel à projets du Ministère de la Culture "Découverte et médiation numériques autour des bâtiments labellisés 'Architecture Contemporaine Remarquable (ACR)'. Il met en lumière plusieurs bâtiments emblématiques de Royan, dont plusieurs ont obtenu le label ACR.

Des édifices emblématiques de Royan mis à l'honneur dans l'application Archistoire

La ville de Royan se distingue par des édifices variés et innovants issus de la période de la reconstruction dans les années 50. Parmi les bâtiments sélectionnés pour construire ce carnet de route, il est possible de (re)découvrir 6 édifices labellisés ACR : la Galerie Louis Simon (ancienne gare routière), les Galeries Botton, l'Auditorium, le Stade, ainsi que les châteaux d'eau Saint-Pierre et Belmont. En apportant une analyse détaillée de chaque bâtiment, le CAUE 17 contribue à mettre en avant l'importance historique et esthétique de ces structures, offrant une compréhension approfondie de l'évolution architecturale de Royan. D'autres réalisations caractéristiques de Royan sont également mises en lumière : le Marché couvert, l'Église Notre-Dame, l'Église Notre-Dame de l'Assomption, le Palais des congrès ainsi que les quartiers de Foncillon et du Parc.



Un projet éducatif et touristique

Ce carnet de route est un outil pédagogique et touristique pour les amateurs d'architecture, professionnel ou simple curieux. Cette initiative permet de découvrir les édifices remarquables de Royan et illustre parfaitement les missions du CAUE 17 : promouvoir et valoriser l'architecture, l'urbanisme et l'environnement, en mettant en avant le patrimoine local. Le label ACR, quant à lui, souligne l'importance et l'excellence des constructions contemporaines. Grâce à ce projet, habitants et visiteurs peuvent apprécier la richesse et la diversité du patrimoine de leur région, tout en contribuant à sa préservation.